

Produits transformés grenades et agrumes Bio

Contrat de partenariat solidaire entre paysan et amapien

ARTUFEL Audrey

Arboricultrice, certifié Bio par Bureau Veritas

Le Verger des Îles d'Or

700 chemin de la colle noire 83320 Carqueiranne - 07.81.21.49.74 - audrey.artufel@hotmail.frEngagements respectifs

Le paysan s'engage à fournir à chaque livraison des produits de sa propre récolte, cultiver sans pesticide ni herbicides dans le respect de la nature, à donner une information régulière sur ses produits et à présenter son exploitation ainsi qu'à être présent, lors des livraisons, sauf empêchement.

L'amapien s'engage à être à jour de cotisation et à régler le montant de la commande à l'avance par chèque à l'ordre d'**Audrey Artufel** ou en espèce ; à venir chercher son panier à la date indiquée sur le contrat pendant la livraison du vendredi de 17h à 18h. Une commande oubliée n'est ni remboursée ni remplacée, sauf si nous sommes prévenus alors elle sera à récupérer au siège de l'association et ce, avant le samedi 10h. Il s'engage également à effectuer au moins deux permanences pendant la saison.

Le mot du paysan : « Après quelques années passées dans l'entreprise familiale des parents, ils étaient tant pour eux de prendre une belle retraite méritée! J'ai alors créé à côté le verger des îles d'or, une exploitation arboricole en culture de grenadiers et agrumes que je gère seule. Vous pourrez désormais retrouver des grenades, du jus de grenade, des graines de grenades séchées et de la poudre de graines de grenades, ainsi que divers agrumes (clémentines de corses, pomelos, tangelos, oranges sanguines, oranges navellina, combava, Yuzu et citrons caviars toutes issus de l'agriculture biologique. De septembre à mars. »

Livraison au 175 boulevard de Marseille les vendredis 5 et 19 décembre ainsi que les 2 et 16 janvier.

Panier agrumes 2kg	8,00€
Paniers agrumes 3kg	12,00€
Poudre de Yuzu bio 50g	12,00€
Graines de grenades à infuser 100g	7,00€
Poudre de graines de grenade 100g	7,00€
Jus de grenade 1L	7,00€
Vinaigre de grenade 50cl	8,00€
Vinaigre de grenade balsamique 20cl	12,00€
Kéfir citron ou grenade 33cl	4,00€
Sirop de grenade bio 50cl	9,50€
Boisson à la grenade sucrée 75cl	6,00€
Gelée de grenade 220g	7,50€

Référent de liste : Audrey - audrey.berton@yahoo.fr

Le paysan en AMAP et l'amapien recherchent un lien de proximité basé sur la confiance. L'AMAP de Bandol s'efforce d'assurer le bon fonctionnement de ce lien.

L'amapien doit adhérer au but défini par les statuts de l'AMAP, aux principes et engagement du réseau régional, les AMAP de Provence. Verser 19€ pour l'année à l'AMAP de Bandol (dont 13€ représentent son adhésion aux AMAP de Provence et 1€ au MIRAMAP, réseau interrégional). L'adhésion permet de recevoir les informations concernant la vie de l'AMAP et des AMAP de Provence, d'y participer, d'être assuré, de voter lors des assemblées générales (la charte est à télécharger sur le site : lesamapdeprovence.org)

AMAP de Bandol, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, association loi 1901, 106 avenue des citronniers, 83150 Bandol